

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>Présents votants</i> : 15	<i>Pour</i> : 15 14+ 1 procuration	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	------------------------------	---------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt et un le 19 mai à 20 heures 15, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 12 mai 2021.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	Présente	JULIEN Monique	Présente	PEYRAZAT Pierre	Présent
BAZINET Bernard	Présent	MATHIS Franck	Présent	PIALHOUX Laurent	Présent
DAGNAS Delphine	Présente	MARENDA Vincent	Présent	ROUMAT Gérard	Présent
GRASSET Cécile	Présente	MARENDA Yoann	Présent	VEDRENNE Jean	Présent
GENDRE Valérie	<i>Absente</i>	METIFEU Francis	Présent	VIGNERON Sébastien	Présent

ABSENT(S) EXCUSE(S): Valérie GENDRE (procuration à Mme Monique JULIEN)

ABSENTS:

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ROUMAT

2021-22 Participation de la commune de Saint Estèphe aux frais de fonctionnement de l'école

Monsieur le Maire informe que les commissions scolaires de la commune de Saint Estèphe et de la commune d'Augignac se sont réunies pour définir une répartition financière des frais de fonctionnement de l'école d'Augignac.

Pour faire suite à l'accord obtenu lors de cette réunion, Monsieur le Maire propose de demander à la commune de Saint Estèphe la somme de 7500 € au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école d'Augignac pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de fixer la participation de la commune de Saint-Estèphe à 7500 € pour l'année 2020.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET



Pour copie conforme en Mairie, le 24 mai 2021

Au registre sont les signatures

Le Maire

M. Bernard BAZINET



AR Prefecture

024-212400162-20210519-2021_22-DE
Reçu le 28/05/2021
Publié le 28/05/2021

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 24/05/2021
Page 1 sur 1